



École Fernand-Seguin

Juin 2024

FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Chers parents,

Dans le cadre de la loi sur l'Instruction publique, il est prévu à l'article 7 que l'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement. Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe. Aussi, les crayons et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique.

Voici donc la liste des frais exigés aux parents pour l'année scolaire 2024-2025. À titre d'information, les cahiers d'activités seront achetés par l'école.

Maternelle

Frais exigés	Prix
Pirouette cahier préparatoire à l'écriture (Éditions Erpi, ISBN : 9782761345729)	7,85\$
Raconte-moi l'alphabet, Mon carnet (Éditions caractère inc. ISBN :978-2894711965)	7,25\$
Matériel reproductible	10,00\$
Matériel pour bricoler (cartons)	6,00\$
Développement de photos	3,00\$
Frais pour activités et sorties éducatives	15,00\$
Frais de programme	15,00\$
Total de la facture:	64,10 \$

Les frais de programme servent à défrayer le matériel périssable en lien avec le programme particulier de science et technologie.

Pour le paiement, vous recevrez en juillet l'état de compte ainsi que les modalités de paiement, via Mozaïk.